

RPG – FICHE THEMATIQUE SNA

CATEGORIE : Autres éléments naturels
TYPE : **SURFACE EN EAU NON
MACONNÉE**

DEFINITION



Sont définies comme « surfaces en eau non maçonnées » :

- les cours d'eau (ruisseaux, rivières, fleuves) non maçonnés,
- les retenues d'eau pérennes de plus de 0,5 hectare (5 000 m²) de type lacs ou étangs.

Quand numériser une surface en eau non maçonnée ?



- Lorsqu'elle est présente dans l'îlot ou dans la bande de 10 m autour de l'îlot.
- Lorsqu'il s'agit du cas particulier de retenues d'eau constituant des marais salants y compris pour les surfaces inférieures à 0,5 hectare.

Quand ne pas numériser une surface en eau non maçonnée ?



- Lorsque la surface en eau non maçonnée a une superficie inférieure ou égale à 0,5 hectare.
- Lorsque, dans une parcelle de prairie permanente ou pâturage permanent identifié par les codes de culture suivants PRL, PPH, SPL, SPH, BOP, CAE, CEE, ROS ou J6P, la surface en eau est inférieure ou égale à 0,1 hectare (1 000 m²). Si la SNA est déjà numérisée ne pas l'effacer et la prendre en compte dans le calcul du prorata.
- Lorsque cette surface est artificialisée.

Consigne de numérisation :



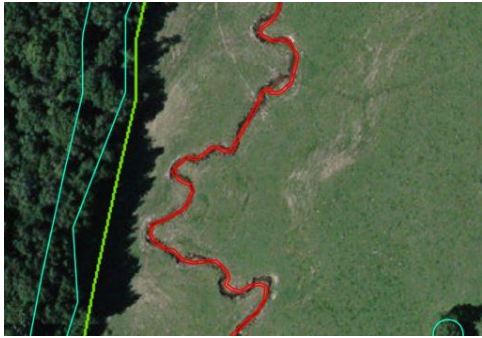
Dans le cas des cours d'eau dont la largeur est inférieure à 1 m : numériser l'axe de la surface en eau non maçonnée (un buffer d'une largeur d'1 m est appliqué par défaut).

Dans les autres cas, numériser une surface correspondant à l'emprise au sol.

On saisit un polygone correspondant à l'emprise maximale de la surface occupée par l'eau, limite de l'eau visible sur l'orthophotographie ou limite de l'absence de végétation.

Attribut à renseigner : *aucun*

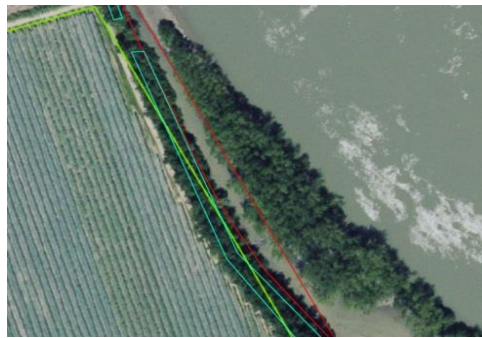
EXEMPLES



Ruisseau numérisé en surface en eau non maçonnerie



Cours d'eau vu sur le terrain



La partie du fleuve comprise dans la bande des 10 m est numérisée



Fleuve bordant des îlots



Les retenues d'eau de plus de 0,5 hectare sont numérisées en surfaces en eau non maçonnées



Marais salants numérisés en surfaces en eau non maçonnées

